



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUIN 2026

Date de convocation 29/05/2026 L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 29/05/2026 Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers 15 M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Présents 10

Votants 12 Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.

Pouvoirs : M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.

M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Les conseils municipaux sont convoqués par le décret (n°2024-301 du 21.04.26) portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (art. L283 du Code électoral)

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 détermine pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27 septembre 2026.

Il sera procédé au scrutin par liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame la Maire a constaté qu'une liste de candidats avaient été déposées.

La liste des candidats est la suivante :

- Liste de Marion Fayard

Madame la Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrage nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12

La liste de Marion Fayard a obtenu 12 voix. Il est donc désigné :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 073-217302827-20260605-2026_06_53-DE



- Délégué(es) :

- Marion FAYARD
- Arnold CAUTERMAN
- Laure-Anne COMBE

- Suppléant(es) :

- Arnaud BLANCHARD
- Lolita EMPTAZ
- Sylvain BRAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET

La Maire,

Marion FAYARD





DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de ST THIBAUD DE COUZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUIN 2026

Date de convocation 29/05/2026 L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire
Date d'affichage 29/05/2026 Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers 15
Présents 10 M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Votants 12 Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.

Pouvoirs : M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.

M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué dans les communes une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 7 membres : le Maire et 6 commissaires.

La CCID formule un avis sur l'évaluation par les services fiscaux des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance et sur leur classement.

Le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques devra choisir les commissaires dans cette liste soit 6 titulaires et 6 suppléants.

Les commissaires doivent être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, connaître la commune et être familiarisés avec les circonstances locales. Il peut s'agir d'élus ou d'habitants de la commune.

Le Conseil municipal propose la liste suivante :

CIVILITE	Nom	Prénom
Mme	BEAUGE (MORA)	Isabelle
Mme	CHARRET (BUFFET)	Monique
Mme	CORNET (VUILLET)	Amélie
Mme	COURTOIS (MOUCHET)	Madeleine
Mme	DIZIN	Géraldine
Mme	DUEZ (DAUDET)	Anne-Sophie
Mme	GAVIOT (TOQUET)	Suzanne
Mme	LEBORGNE (BALMET)	Corinne
Mme	RAT-PATRON	Martine
Mme	SARDIN Agnès (RAT-PATRON)	Agnès
Mme	THENOT	Magali
Mme	VIAND	Eliane

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 073-217302827-20260605-2026_06_54-DE



M.	ARSON	Benjamin
M.	BARRECA	Raphaël
M.	BARRIER L'HERITIER	Bernard
M.	BERNARD	Jacky
M.	BERTUCCI	Rocco
M.	BORDELLIER	Georges
M.	BRISA	Alain
M.	COLLY	Benjamin
M.	JASSERAND	Sylvain
M.	MOREL	Samuel
M.	PIOZ	David
M.	QUIDOZ	Marc

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste présentée ci-dessous pour la constitution de la CCID.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET



La Maire,

Marion FAYARD



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de ST THIBAUD DE COUZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUIN 2026

Date de convocation 29/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 29/05/2026	Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
Nombre de conseillers 15	M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.
Présents 10	
Votants 12	Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.
	Pouvoirs : M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.
	M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

EXPLOITATION DE LA CARRIERE BOTTA - RENOUELEMENT CONVENTION 2026-2027

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la convention avec l'entreprise BOTTA pour l'exploitation de la carrière va arriver à échéance le 31 juillet 2026 et qu'il y a lieu de renouveler une nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention d'exploitation avec l'entreprise BOTTA pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET

La Maire,

Marion FAYARD





DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUIN 2026

Date de convocation
29/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date d'affichage
29/05/2026

Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers
15

M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Présents
10

Votants
12

Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.

Pouvoirs : M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.

M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

PARTICIPATION AU CHAUFFAGE DU LOGEMENT MAIRIE 2026-2027

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, la participation au chauffage du logement de la mairie occupé par un agent de la mairie.

Il est proposé 430.00 € (quatre cent trente euros) de participation au chauffage de l'appartement de la mairie pour la période indiquée précédemment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le montant du chauffage de l'appartement de la mairie pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, à hauteur de 430.00 € (quatre cent trente euros).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET

La Maire,

Marion FAYARD



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY
CANTON
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUIN 2026

Date de convocation 29/05/2026 L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.
Date d'affichage 29/05/2026 Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de conseillers 15
Présents 10
Votants 12

M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.

Pouvoirs : M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.

M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TARIFS DES SERVICES DE PRESTATION EPAREUSE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité de mettre à disposition le matériel et le personnel en partenariat avec d'autres communes, comme le passé, pour le passage de l'épareuse.

La dernière délibération approuvant des tarifs de prestation date du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2016.

C'est pourquoi, il y a lieu de réévalué les tarifs de prestation du personnel de la commune et du matériel.

Il est proposé la tarification horaire suivante :

Désignation	Tarif horaire
Tracteur équipé de l'épareuse	75.00 €
Personnel de la commune	22.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte les tarifs proposés ci-dessus à 11 voix pour et 1 abstention (Mme Céline VINCENT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET



La Maire,

Marion FAYARD

